

# MÉMORIAL

## DES

### SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE DE GENÈVE

---

Trente-neuvième séance – Mardi 15 février 2000, à 17 h

**Présidence de M<sup>me</sup> Alice Ecuillon, présidente**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Tristan Cerf, Pierre de Freudenreich et Jean-Charles Lathion.*

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller, maire, M. Alain Vaissade, vice-président, MM. André Hediger, Manuel Tornare et Christian Ferrazino, conseillers administratifs.*

#### CONVOCATION

Par lettre du 2 février 2000, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 15 février, mercredi 16 février et lundi 28 février 2000, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

**M. Pierre Muller, maire.** J'ai le plaisir de vous informer que le Conseil administratif a nommé, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2000, M. André Lévrier à la fonction de directeur au Service du contrôle financier de la Ville de Genève. Né en 1959, de nationalité suisse, M. Lévrier a effectué ses études en France, où il a obtenu un baccalauréat de technicien en gestion. Titulaire d'un brevet d'agent fiduciaire, option révision, en 1992, il a obtenu le diplôme d'expert comptable en 1994. M. Lévrier a acquis une expérience professionnelle de plusieurs années dans le domaine de la révision d'importantes entreprises, de fondations de prévoyance ainsi que de sociétés immobilières. Il a notamment été responsable de la mise en place de systèmes de contrôle interne au niveau du traitement comptable du contrôle de gestion et du traitement informatique au sein de plusieurs entreprises. M. Lévrier est entré à la Ville de Genève en 1998 pour accomplir des tâches de révision au Service du Contrôle financier. Le Conseil administratif lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions. Nous avons donc mis un terme à la vacance qu'il y avait à la direction du Contrôle financier.

Parallèlement à cela, je ne l'ai peut-être pas encore annoncé officiellement ici au Conseil municipal, mais j'ai également engagé – et le Conseil administratif m'a suivi – M. Mario Cavaleri en tant que chef du Service de la gérance immobilière municipale, et cela dès le 1<sup>er</sup> mars 2000.

Il y a aussi une mutation importante dans le département de M. Ferrazino – je pense l'annoncer, si vous êtes d'accord, Monsieur Ferrazino. M. Philippe Ruegg a été nommé chef du Service des opérations foncières, suite au départ à la retraite de son prédécesseur, M. Jacques Perroud.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**La présidente.** Nous avons reçu un certain nombre de lettres, et je demande que l'on donne lecture de la lettre de M. Antonio Soragni, qui démissionne du conseil de la Fondation du Grand Théâtre dès le 15 avril 2000. Je passe la parole à M<sup>me</sup> Ecuyer pour la lecture de la lettre.

*Lecture de la lettre adressée à M. Guy Demole, président de la Fondation du Grand Théâtre:*

Genève, le 2 février 2000

Monsieur le président,

Ma nomination au poste de secrétaire général du Grand Théâtre de Genève m'oblige à renoncer au mandat de conseiller que j'exerce au sein de la fondation.

Conformément à nos statuts, je vous remets ma démission, pour la date du 15 avril 2000, et vous prie de bien vouloir l'accepter.

Je tiens à vous exprimer, ainsi qu'aux membres du Conseil, mes remerciements pour la confiance que vous m'avez témoignée en me désignant au poste de secrétaire général du Grand Théâtre et à vous assurer de mon entier engagement à la défense et au développement de notre institution.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, mes salutations les plus respectueuses.

*Antonio Soragni*

**La présidente.** Je vous remercie. L'élection de son ou de sa successeur aura lieu lors de nos séances des 18 et 19 avril 2000.

Nous avons reçu une lettre de Mottatom. Elle ne sera pas lue, mais elle sera donnée aux chefs de groupe. Cette lettre ne comporte aucun nom, aucune signature, et nous ne pouvons que le regretter.

Nous avons reçu une lettre du Centre d'accueil - Genève internationale, et je demande à M. Jean-Charles Rielle de bien vouloir la lire.

*Lecture de la lettre:*

Genève, le 26 janvier 2000

*Concerne:* Proposition N° 2 - subvention de 30 000 francs au Centre d'accueil - Genève internationale

Madame la présidente,

En décembre dernier, le Conseil municipal a approuvé le rétablissement d'une subvention au Centre d'accueil - Genève internationale.

Ce résultat est d'autant plus réjouissant que cette subvention a été votée, à ma connaissance, par une large majorité et sans opposition partisane particulière.

Pour la première fois, le Centre d'accueil - Genève internationale a subi avec succès le verdict des représentants du peuple, témoignant ainsi de l'appréciation

positive faite par ces derniers des tâches effectuées par la modeste équipe du Centre d'accueil.

Pour le surplus, je vous rappelle que le Centre d'accueil - Genève internationale est à la disposition de ses membres et qu'à cet égard la participation de la Ville nous est précieuse, ne serait-ce que par l'ampleur et la qualité de l'offre culturelle et sociale susceptible d'être portée à l'attention des 40 000 utilisateurs potentiels du Centre d'accueil (fonctionnaires internationaux, membres du personnel diplomatique, employés permanents des organisations non gouvernementales, conjoints et personnel domestique).

Tout en demeurant à votre disposition pour toute question ou projet que vous auriez à nous soumettre, je vous adresse, avec mes meilleurs vœux, Madame la présidente, ainsi qu'à vos collègues du Conseil municipal, l'assurance de mes sentiments respectueux.

*Steve Bernard*  
Directeur

**La présidente.** Merci beaucoup. Nous avons reçu copie d'une lettre que le Tribunal administratif a adressée au Comité d'initiative «Sauvons nos parcs», au sujet de deux recours contre la délibération du Conseil municipal déclarant valide l'initiative en question. Cette lettre sera également distribuée aux chefs de groupe.

Lors de notre séance du 22 mars 2000, nous accueillerons les autorités de Montricher, qui se feront un plaisir d'assister à nos débats.

Nous rappelons que les personnes qui ne se sont pas encore inscrites pour le cours d'informatique sont priées de le faire d'ici la fin de la semaine.

Les conseillers municipaux et conseillères municipales sont priés de débarrasser leurs pupitres à 19 h, car une prestation de serment aura lieu dans cette salle pendant la pause dînatoire.

**M<sup>me</sup> Marie Vanek** (AdG/SI). Nous savons tous que nous avons un ordre du jour très chargé, mais de là à passer si vite les points, cela me surprend.

Je voudrais revenir sur les lettres que vous avez reçues. Je viens d'arriver dans ce Conseil et je vois que Mottatom nous envoie un dossier. Vous nous dites que vous ne voulez pas nous lire la lettre, parce qu'elle n'est pas signée. Cependant, il me semble que Mottatom est un collectif; on pourrait donc quand même tenir compte de sa lettre et la lire.

**La présidente.** Madame Vanek, le bureau a pris la décision de ne pas la lire, mais, en revanche, de vous la distribuer. Cela signifie que les chefs de groupe vont la recevoir et que, en tant que tel, vous pourrez la transmettre à votre groupe.

### 3. Prestation de serment de M. Paul Oberson, remplaçant M<sup>me</sup> Marianne Husser, conseillère municipale démissionnaire.

*M. Paul Oberson est assermenté.*

### 4. Interpellation de M. Guy Savary: «Débarras sauvages en ville de Genève» (I-5)<sup>1</sup>.

**M. Guy Savary** (DC). Dans tous nos quartiers, nous connaissons des emplacements où des inconnus se débarrassent de leurs vieilleries ou de leur surplus. Ces personnes agissent incognito et sans égards pour un minimum d'ordre urbain. Ainsi, je me permets d'interpeller ce soir le Conseil administratif pour qu'il se préoccupe sérieusement de ce phénomène, qui devient envahissant et systématique.

Avant d'entrevoir quelques pistes pour améliorer la situation, je dois féliciter le Service débarras de la Voirie. L'accueil au téléphone s'avère toujours bon et aimable et les appels en vue de la prise en charge de tel ou tel objet sont immédiatement suivis d'effets – dans les vingt-quatre heures. Je prierai M. Ferrazino de transmettre les félicitations à qui de droit.

Quels remèdes apporter à la problématique des débarras sauvages? J'en vois à trois stades: aux niveaux de la prévention, de la répression et du contrôle. En ce qui concerne la prévention, je suggère tout d'abord de poser, aux emplacements utilisés systématiquement, un panneau en plusieurs langues, attirant l'attention sur le fait qu'il est interdit de déposer des objets sur le trottoir ou sur telle ou telle place, tout en indiquant clairement les possibilités de recourir au Service débarras de la Voirie. Il s'agirait, bien sûr, de préciser que la prestation du Service débarras est gratuite. Deuxièmement, pourquoi ne pas envisager des papillons tous ménages, également en plusieurs langues, incitant les gens à recourir aux services

---

<sup>1</sup> Annoncée, 1129.

de la Voirie. Si cette information était transmise via les journaux, et spécialement les journaux de quartier ou publicitaires, tel le *GHI*, ce serait une troisième piste possible.

Serait-il insensé d'envisager l'implantation, au moins à un endroit dans chaque quartier, d'emplacements fixes et adéquats où l'on pourrait déposer les objets dont on veut se débarrasser, à l'instar de la récolte du verre et d'autres objets?

Quant à la répression, je serai bref, du fait que, si je suis bien renseigné, les agents de ville n'ont pas la faculté d'infliger des amendes dans le cas qui nous préoccupe. Je laisse tout de même à la sagacité du Conseil administratif d'examiner si un changement de loi, voire de règlement, serait envisageable, en vue de passer, après la prévention – malheureusement – à des sanctions.

En ce qui concerne les contrôles, vous savez toutes et tous, ici, que le PDC aime les agentes et agents de ville et fait tout pour leur prospérité. (*Acclamations.*) C'est précisément eux qui pourraient procéder à ce que l'on appellerait des «tours de garde». Et pourquoi cela? Afin d'essayer de casser les mauvaises habitudes des débarras sauvages. Bien sûr, j'en appelle ici à un changement d'habitudes et d'horaire au sein de ce corps d'agents de ville. Je sais bien que son effectif n'est pas trop grand, mais il s'agirait simplement de changer quelques habitudes. Comme les débarras sauvages se produisent, en général, plutôt de nuit, est-ce que ce corps d'agents et d'agentes de ville ne pourrait pas – certes ponctuellement – faire des rondes de nuit, par exemple, en hiver, grâce aux voitures de la Ville de Genève, et, pour quoi pas, en été, sur les élégantes bicyclettes mises à sa disposition? Le but serait, bien sûr, de surprendre les contrevenants pour interrompre ce qui devient une coutume nauséabonde.

Ces quelques pistes ne se veulent pas exhaustives, j'en appelle à la créativité du Conseil administratif, et spécialement à celle de M. Ferrazino et de M. Chofat, directeur de la Voirie, pour que toute mesure utile puisse pallier ces débarras sauvages en ville de Genève.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Monsieur Savary, nous partageons vos préoccupations, car il est vrai que le phénomène des débarras sauvages prend de l'ampleur, même s'il est en dents de scie, cycliquement, depuis un certain nombre d'années. De fait, il est certainement lié à l'augmentation des déménagements à l'intérieur de la ville de Genève.

Vous avez développé trois volets: prévention, répression, contrôle. Pour ce qui est de la prévention, nous utilisons les camions de la Voirie. Vous savez qu'il y a des panneaux d'information qui sont apposés sur les véhicules de la Voirie et que, régulièrement, il est rappelé qu'il suffit de téléphoner au Service de la voirie

pour que les camions viennent, gratuitement, prendre possession, dans un délai de vingt-quatre heures, de ces débarras encombrants. Mais les efforts peuvent être accentués. On peut imaginer – comme vous le suggérez – de s’adresser, par des panneaux et par des papillons, aux habitants. Nous allons le faire – si votre Conseil le décide ainsi – en ce qui concerne les déchets ménagers; nous pourrions également le faire au niveau des débarras sauvages.

S’agissant de la répression, vous l’avez relevé vous-même, nous n’avons pas de compétence de police. Nous ne désespérons pas d’en obtenir et nous nous sommes d’ailleurs souciés de faire accélérer ce dossier. La commission judiciaire du Grand Conseil a voté – sauf erreur de ma part, la semaine dernière – une modification législative qui permettra de redonner – et c’est une bonne nouvelle – aux agents de ville les compétences qui étaient les leurs avant l’arrêt du Tribunal fédéral de novembre 1998. C’est dire que, d’ici un bref délai, les agents de ville pourront à nouveau reprendre le travail qui était le leur. Mon souci et celui de mes collègues seraient non seulement de retrouver les compétences que nous avons perdues, mais également d’en obtenir de nouvelles, et nous ne désespérons pas d’aller dans ce sens.

Dans l’intervalle, je pense qu’un travail de proximité pourrait néanmoins être effectué par les agents de ville. En effet, les lieux où les débarras interviennent en ville de Genève sont recensés et sont connus, à tel point que nous avons déjà pris la décision de faire tourner à 60% un camion, uniquement pour récupérer les débarras sauvages en ville de Genève. Vous savez qu’il y a trois camions de la Voirie qui fonctionnent cinq jours sur sept pour, précisément, répondre aux différentes demandes concernant le débarras d’objets encombrants. Un de ces camions prend également en charge les débarras sauvages sur son passage, mais cela n’a pas suffi, ce qui fait que nous avons dû affecter un camion, à concurrence de 60%, en plus. C’est dire que, à peu près chaque jour, nous avons un camion qui sillonne les rues de la ville pour débarrasser les objets encombrants qui sont éparpillés au bord des différents trottoirs.

Le plus simple serait de faire comprendre, une fois pour toutes, au plus grand nombre d’habitants, qu’il suffit d’appeler la Voirie pour qu’elle intervienne. Mais il est des domaines où un coup de fil, ce n’est pas si facile que cela, Monsieur Savary. Nous essayons, malgré tout, d’accentuer nos efforts pour éviter que ces phénomènes ne s’amplifient, et j’espère que les résultats pourront être visibles rapidement.

*L’interpellation est close.*

**La présidente.** J’aimerais souhaiter la bienvenue à M. Mouhanna et lui dire le plaisir que nous avons de le revoir sur nos bancs.

**5. Motion de MM. Pierre Maudet, Robert Pattaroni et Gérard Deshusses: «Arborisation temporaire du pont du Mont-Blanc» (M-28)<sup>1</sup>.***PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- de par sa forte fréquentation et sa situation – à l’extrémité de la rade – visuellement très exposée, le pont du Mont-Blanc participe pleinement de l’image de Genève;
- à ce titre, il constitue une barrière de béton dépourvue de tout élément contribuant à embellir la vision de la rade;
- l’espace dévolu à ce pont provoque un vide visuel au niveau de l’arborisation des quais, entre le quai du Mont-Blanc et le Jardin anglais ainsi que le quai Gustave-Ador;
- une arborisation temporaire (deux semaines) au moyen de vingt-quatre cyprès, de sept mètres de haut, répartis entre chaque candélabre du pont, a été installée au printemps dernier dans le cadre des festivités liées au passage à l’an 2000 et en collaboration avec un pépiniériste privé;
- cette initiative a rencontré un très vif succès auprès des usagers, de la population et des touristes présents à cette époque;
- la Ville possède suffisamment d’arbres en réserve (notamment dans le cadre des contrats de culture) dans son patrimoine arboricole pour en trouver quelques-uns de nature à résister aux conditions atmosphériques propres au site du pont,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à faire installer annuellement par le Service des espaces verts et de l’environnement (SEVE) vingt-quatre arbres de volume moyen sur le pont du Mont-Blanc (soit un élément entre chaque candélabre) durant une période pouvant aller du printemps à l’automne, à définir précisément selon les conditions d’entretien.

**M. Pierre Maudet (R).** Je serai assez bref, car je pense que nous avons d’autres points, un peu plus majeurs, à traiter dans la soirée. Je serai donc concis sur cette motion, qui se veut récréative et qui se veut un petit peu l’arbre qui cache la forêt, puisque notre Conseil traite régulièrement, si ce n’est à chaque séance, de motions sur la verdure. Qu’il s’agisse des contrats de culture de la rue de Carouge, dont on va traiter bientôt, de la tempête Lothar et autres, notre Conseil a régulièrement l’occasion de se féliciter de l’excellent travail du SEVE. Et toute la population est fière de voir le patrimoine arboricole que nous avons en ville.

---

<sup>1</sup> Annoncée, 1801.

C'est précisément pour cette raison que les trois motionnaires que nous sommes, MM. Gérard Deshusses, Robert Pattaroni et moi-même, suggérons, suite à une action qui a eu lieu l'année dernière, dans le cadre des festivités liées au passage de l'an 2000, de compléter la barrière d'arbres qui longe tout le tour de la rade. L'arborisation du pont du Mont-Blanc avait été réalisée à l'occasion des 50 ans de Migros, avec des fleurs – avec plus ou moins de bonheur – également à l'occasion des Floralties, où le SEVE avait disposé des fleurs sur les candélabres. Elle a de nouveau eu lieu à l'occasion du passage à l'an 2000. Cette action a été particulièrement appréciée par la population: d'une part, elle a montré la qualité du patrimoine que nous avons à Genève – il faut savoir que ce sont des arbres qui ont grandi avec d'autres arbres de contrats de culture, donc similaires à ce que la Ville a dans ses réserves – et, d'autre part, elle a démontré notre attachement à la verdure.

Comment cela s'était-il passé? L'opération s'était déroulée sur deux ou trois semaines – l'idée est bien d'envisager la même durée et non pas tout un été ou tout un printemps. La période indiquée dans la motion est indicative. Bien sûr que, lorsque les conditions atmosphériques ne le permettent pas, on ne peut pas laisser des arbres en proie au vent. L'arborisation du pont du Mont-Blanc pourrait donc durer deux ou trois semaines, au mois de mai, juin ou juillet – là, c'est plus difficile en raison des Fêtes de Genève. Il s'agirait d'arbres en pots, qui permettent évidemment le passage des poussettes et des piétons – ce que le Service du domaine public avait garanti à l'époque – qui ne demandent qu'un arrosage léger – à l'époque, c'était un jardinier qui venait deux fois par semaine – et qui engendrent des coûts minimaux, puisque ce sont des arbres que l'on retire, temporairement, du patrimoine non planté de la Ville de Genève. Ainsi que M. Tornare l'avait souligné lors de notre dernière séance, suite à l'ouragan Lothar, la Ville a dû remplacer un certain nombre d'arbres. M. Tornare lui-même avait souligné que la Ville en possédait suffisamment pour en mettre quelques-uns, 24 peut-être, un entre chaque candélabre, sur le pont du Mont-Blanc.

Voilà, c'est donc dans le but de faire un geste positif à l'endroit de la population, une idée généreuse pour démontrer aussi la richesse et le savoir-faire dans le patrimoine arboricole de la Ville de Genève, que nous, tous trois motionnaires, vous invitons à soutenir cette motion.

#### *Préconsultation*

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Monsieur Maudet, votre proposition va être transmise, si vous le voulez bien, au SEVE. Je rappelle que l'expérience d'arborisation du pont du Mont-Blanc tentée par Signé 2000 avait été proposée par un privé et qu'elle avait coûté relativement cher d'après nos ren-

seignements. Vous pouvez donc imaginer qu'il faudra peut-être entretenir ces arbres pendant une plus longue période et que cela coûtera. Il ne faudra donc pas que le Conseil municipal me refuse des augmentations de crédit pour le SEVE, le moment venu.

Mais je puis vous dire que, moi-même, j'ai apprécié cette décoration sur le pont du Mont-Blanc. Je trouve que cela fait partie aussi de la politique que je veux insuffler dans certains lieux, le respect d'un certain génie des lieux. Votre proposition n'est pas impossible; elle a donc l'aval, pour l'instant, du Conseil administratif, qui va l'étudier.

**M. Jean-Pascal Perler (Ve).** Je vais faire une intervention un peu «foundi», ce soir. Que veut dire «foundi»? Ecoutez, nous trouvons cette proposition fort intéressante, fort originale, mais nous ne la soutiendrons pas.

Je crois en effet que mettre des arbres en pots sur le pont du Mont-Blanc, même si cela paraît beau, ce n'est pas de l'écologie. L'écologie c'est de mettre carrément des arbres en pleine terre au milieu du pont du Mont-Blanc (*rires et quelques applaudissements*), pour vraiment faire de l'arborisation sur la voie publique. La motion N° 28 est un pis-aller, elle vise à faire bonne figure; c'est très sympathique, mais nous ne pouvons la soutenir.

Cependant, si, comme je pense, cette motion est acceptée par le Conseil municipal, j'encourage M. Beer, chef du SEVE, à choisir à bon escient les végétaux qu'il va mettre. En effet, vous ne le savez peut-être pas, mais certains végétaux absorbent mieux le CO<sub>2</sub> que d'autres; aussi pourrait-on au moins choisir pour le pont du Mont-Blanc des arbres qui remplissent cette fonction. A part cela, je n'ai pas peur pour ces arbres par rapport à la pollution causée par les voitures, j'ai surtout peur en ce qui concerne leur espérance de vie par rapport à l'arrosage. Il faut savoir que des arbres en pots demandent beaucoup d'eau, ils transpirent beaucoup, et il faudra vraiment mettre une certaine énergie pour les arroser. Mais, comme je fais un discours «foundi» ce soir, nous ne soutiendrons pas cette motion.

**M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI).** J'ai écouté très attentivement le motionnaire ainsi que les remarques de M. le conseiller administratif Tornare, lequel attire l'attention de ce Conseil.

Je comprends très bien M. Maudet, qui est dans le sillage de Signé 2000, mais il faudrait mettre une clause à la motion. Si des milieux extérieurs à la Ville de Genève veulent prendre l'engagement de décorer le pont du Mont-Blanc, je pense

qu'il n'y aura pas d'opposition, ni de droite ni de gauche. En revanche, si l'idée est simplement lancée et que le SEVE et le département de M. Tornare doivent s'engager dans cette affaire, je pose une question aux motionnaires: que pensent-ils des trois ans de salaires bloqués? En effet, le personnel pourra dire: «Il n'y a pas d'argent avant 2001 pour remettre en place le mécanisme salarial, mais il y en a assez pour décorer le pont du Mont-Blanc!» Monsieur Maudet, puisque vous avez été mentionné dans les journaux d'aujourd'hui comme le meilleur homme politique de ce Conseil, je vous interroge, vous, et je vous dis que, si vous engagez le secteur privé, une entreprise, une banque quelconque qui veuille faire cela, moi, je vous suis. Mais si ce n'est pas le cas et que M. Tornare doit étudier la question, etc., alors j'aime mieux vous dire que vous allez m'entendre au niveau du budget, parce que je ne laisserai pas passer cela. Cette année, avec plus de 25 millions de rentrées non prévues, personne ne parle de revoir les mécanismes salariaux et de mettre un terme aux salaires bloqués. Alors, vive la décoration du pont du Mont-Blanc, mais pas à n'importe quel prix! Les travailleurs ne doivent pas être les punis de l'affaire.

Alors voilà, Madame la présidente, il faut que cette motion soit claire sur le fait que la Ville de Genève donne une autorisation à toute personne extérieure voulant décorer le pont du Mont-Blanc pour embellir Genève. En revanche, il n'est pas question de venir avec une proposition et que cela soit nous, contribuables genevois, qui devons mettre la main au porte-monnaie. Il n'en est pas question! Je veux que cela soit tout à fait clair et je veux entendre votre réponse, Monsieur Maudet.

**M. Roman Juon (S).** Le groupe socialiste votera cette motion, car il la trouve sympathique. En ce qui me concerne, je pense que l'opération d'arborisation du pont du Mont-Blanc menée par Signé 2000 à l'occasion du passage à l'an 2000 était agréable à voir et surprenante – nettement mieux que la leçon d'auto-école à travers le parc des Bastions!

Néanmoins, il y a deux choses qui me dérangent. Premièrement, lorsqu'une réalisation a plu et a été une jolie invention, est-ce vraiment nécessaire de la refaire? Il me semble que j'aimerais mieux en garder le souvenir. En deuxième lieu, pourquoi le seul pont du Mont-Blanc? M. Lyon vient de dire que le secteur privé pourrait participer et payer cette action. Je me dis que, si l'arborisation du pont du Mont-Blanc devait se faire, on pourrait aussi imaginer que les bacs – il y en aura quand même toute une série, autant que de drapeaux – soient utilisés également ailleurs. Ne pourrait-on pas poursuivre une action, qui serait de courte durée sur le pont du Mont-Blanc, et prévoir une décoration dans des quartiers défavorisés, qui n'ont aucune décoration parce qu'ils ont le malheur d'être en dehors du centre-ville, du centre touristique. On devrait aussi faire un clin d'œil à

ces quartiers en leur mettant un arbre ou une fleur. Je demande au conseiller administratif chargé des espaces verts d'envisager un prolongement – si c'est quinze jours, eh bien, de faire peut-être quinze jours en mai et quinze jours en septembre, puis de placer ces pots ailleurs, avant de les mettre à hiberner.

**M. Pierre Maudet (R).** J'aimerais répondre à M. Lyon. Il est évident que ce serait une bonne chose si le secteur privé pouvait prendre en charge cette opération. D'ailleurs, en l'occurrence, dans l'action qui a eu lieu l'année dernière, ironie du sort, c'est un des principaux mandataires de la Ville pour les contrats de culture qui s'est occupé de l'opération. Je suis certain que M. Tornare, ou M. Beer, du SEVE, pourra aisément discuter avec les prestataires de services que sont les gens qui répondent aux contrats de culture, afin de trouver peut-être un accord sur ce point et réduire au maximum le coût de cette opération. Je vous rappelle que l'expérience de l'an dernier, sur le plan du personnel, n'était pas énorme non plus; un jardinier passait deux fois par semaine. Cela pour répondre à M. Lyon.

Quant aux Verts, qui sont peut-être «Fündi» ce soir, ou que l'on pourrait qualifier de «Khmers verts», j'ai eu la maladresse – pardonnez-moi, je suis tout nouveau dans ce Conseil – de ne pas penser à les caresser dans le sens du poil. J'aurais peut-être dû introduire l'idée – cela dépendra du cours de la discussion de ce soir – de prévoir des plants de cannabis géants, en pots, le long du pont du Mont-Blanc! Mais je pense que le choix de l'essence pourra encore être fait par M. Tornare et que toutes les possibilités restent ouvertes. C'est pourquoi je leur propose de se rallier quand même à la motion.

**La présidente.** La parole n'étant plus demandée, je fais voter cette motion.

**Mise aux voix, la motion est acceptée à la majorité (quelques oppositions et 2 abstentions).**

Elle est ainsi conçue:

#### *MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à faire installer annuellement par le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) vingt-quatre arbres de volume moyen sur le pont du Mont-Blanc (soit un élément entre chaque candélabre) durant une période pouvant aller du printemps à l'automne, à définir précisément selon les conditions d'entretien.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**La présidente.** Une motion urgente nous est parvenue au début de cette séance et son texte vous a été distribué. Nous allons donc débattre maintenant de la clause d'urgence de cette motion.

**6. Clause d'urgence sur la motion de MM. Guy Dossan, Mark Muller et Jean-Pierre Oberholzer: «Non à la politique du fait accompli!» (M-66).**

**M. Mark Muller (L).** Lors de la dernière séance de la commission du règlement, nous avons examiné le projet d'arrêté N° 1 de deux de mes collègues sur l'opportunité et sur le mode d'usage de la clause d'urgence. Je m'en tiendrai donc, dans mon intervention, à la question de l'urgence.

La motion dont il s'agit ici concerne l'occupation illicite des locaux sis à l'avenue Giuseppe-Motta par le collectif Mottatom, dont il a été question il y a dix minutes dans les communications du bureau.

Vous conviendrez avec moi, Mesdames et Messieurs, qu'il est particulièrement urgent et opportun de traiter de la question soulevée par cette motion aujourd'hui même, puisque, nous l'avons lu dans la presse ce matin, le Conseil administratif est sur le point de conclure un contrat avec Mottatom, ce qui permettrait à ce collectif de rester dans les locaux. La motion que nous vous soumettons contient comme invite de demander au Conseil administratif de ne pas aller dans cette voie-là, bien entendu. Cela étant, quelle que soit l'opinion que l'on peut avoir sur la question, il est urgent d'en débattre. En effet, si nous n'en débattons pas aujourd'hui, nous le ferons peut-être dans deux, trois, voire quatre mois et, à ce moment-là, les carottes seront cuites – si vous me passez l'expression. Le contrat aura été conclu avec Mottatom, et il ne sera plus temps de débattre de l'opportunité de laisser ce collectif déployer ses activités dans cet immeuble, qui appartient, je vous le rappelle, à la Ville de Genève.

*Mise aux voix, l'urgence de la motion est refusée par 32 non contre 30 oui (2 abstentions).*

**La présidente.** Cette motion sera donc inscrite à l'ordre du jour de nos séances du mois de mars.

## 7. Motion de M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez et M. Sami Kanaan: «Rendons la place Pré-l'Evêque à la population» (M-32)<sup>1</sup>.

### PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la place Pré-l'Evêque est un espace public classé en zone verte;
- que la poste va déménager au printemps, permettant ainsi de commencer l'aménagement d'une partie de la place;
- la motion M-392 amendée et renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement et qui demandait, entre autres, que chaque quartier ait une place publique et piétonne;
- que des études sur l'aménagement de cette place ont déjà en partie été réalisées;
- qu'il est urgent de faire quelque chose dans cette zone sinistrée par le bruit et la pollution automobile,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à entreprendre les démarches nécessaires pour que cette place soit aménagée en espace de rencontre et de détente pour les habitant(e)s du quartier et la population en général.

**M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez (S).** La place Pré-l'Evêque/Jargonnant est certainement un des espaces les plus représentatifs du mauvais traitement que l'on peut faire des espaces publics en ville de Genève.

Classée en zone de verdure, tout d'abord espace dévolu à la promenade, au marché, cette place est peu à peu devenue un espace urbain abandonné aux voitures, un *no man's land* à peine occupé par le bureau de poste provisoire des Eaux-Vives. En 1985, un projet d'étude d'aménagement avait été réalisé par l'architecte Georges Descombes, mandaté par la Ville de Genève. Ce projet était lié à la construction d'un parking souterrain qui, finalement, pour des raisons techniques liées à une gaine souterraine des Telecom, n'a heureusement pas pu se réaliser à cet endroit. Le projet de parking abandonné, on a aussi, malheureusement, abandonné le projet d'aménagement.

---

<sup>1</sup> Annoncée, 1801.

Aujourd'hui, nous savons que les locaux de la poste pourront déménager, d'ici une année, à la rue du 31-Décembre. Il semble, selon la direction de la Poste, que l'autorisation de faire des travaux à la rue du 31-Décembre a été donnée à Noël et que ces travaux vont durer au plus une année. C'est donc l'occasion de réapproviser cet espace, tout en réfléchissant à l'aménagement de la totalité de la place.

La motion N° 32 s'inscrit parfaitement dans la volonté populaire exprimée ces dernières années de voir la qualité de vie s'améliorer dans notre ville. Genève a des parcs magnifiques, une très belle rade, mais ses quartiers sont, la plupart du temps, très mal lotis en espaces publics de proximité, en poumons de verdure et même en plantations d'arbres. Et, pourtant, les espaces publics de quartier sont essentiels au bien-être de la population, des personnes âgées et des enfants. Il ne s'agit pas de faire un parc à la place Pré-l'Evêque, mais de faire l'expérience d'un espace public piéton dans ce bout de quartier particulièrement touché par la circulation.

Les socialistes vous recommandent donc de renvoyer cette motion au Conseil administratif, pour que celui-ci puisse agir rapidement et éviter ainsi que la partie Jargonnant de cette place ne soit, à son tour, transformée en parking.

#### *Préconsultation*

**M. François Henry (L).** La place Pré-l'Evêque, sur la partie occupée actuellement par la poste, peut offrir jusqu'à une cinquantaine de places de parc supplémentaires, justement dans un quartier où il est très difficile, notamment pour ses habitants, de stationner.

Je me suis rendu sur place à plusieurs reprises, ainsi qu'à différentes heures de la journée. Cette place est située entre deux grands axes de trafic automobile: la route de Frontenex, d'une part, et l'avenue Pictet-de-Rochemont, d'autre part. Ces artères sont très difficiles à traverser et le taux de pollution y est très dense et élevé. Je me demande alors qui voudrait aller promener ses enfants dans une telle situation de pollution sonore et environnementale. La motion dont nous débattons voudrait que cette place soit aménagée en un espace de rencontre et de détente; cela nous semble irréaliste. Nous sommes convaincus que le lieu ne se prête absolument pas à ce genre d'activité, à moins, peut-être, de construire d'immenses murs antibruit et antipollution tout autour de la place. Cette solution, très coûteuse, ne serait même pas satisfaisante sur le plan esthétique.

Dans le même quartier, il y a de nombreux autres espaces verts qui se prêtent beaucoup mieux à la détente, par exemple le bord du lac, le parc des Eaux-Vives,

le parc La Grange, etc. Faire de la place Pré-l'Evêque un lieu de rencontre, comme le voudraient les motionnaires, nous apparaît donc comme irréaliste. En effet, toute conversation y est, et y serait, quasiment impossible, à moins de hurler, étant donné le nombre de véhicules qui circulent à vive allure sur l'avenue Pictet-de-Rochemont et la route de Frontenex. Par ailleurs, les deux voies en question constituent indéniablement des axes de trafic incontournables et nécessaires pour la traversée rapide de cette partie de notre ville. Aussi, les remettre en cause nécessiterait une étude d'urbanisme plus approfondie.

En conséquence, vouloir supprimer environ 50 places de parc, qui sont indispensables aux habitants de ce quartier, pour créer à la place une espèce de *no man's land* nous semble aberrant. Genève n'est pas une ville qui peut se permettre de telles farces. Il n'y a pas assez d'espace et de mètres carrés dans cette ville pour se permettre de passer aux pertes et profits une place telle que celle du Pré-l'Evêque. Il faut, au contraire, affecter chaque mètre carré en fonction de sa meilleure utilisation possible et de l'intérêt public prédominant. La motion N° 32 ne propose pas, et de loin, la meilleure utilisation possible de la place, à moins de revoir tout l'urbanisme du quartier.

Il est vrai que la Poste va supprimer ses bâtiments provisoires qui se trouvent actuellement sur cette parcelle, mais il nous apparaît comme préférable de créer de nouvelles places de parc – environ 30 – en lieu et place de ces bâtiments, eu égard aux deux critères que j'ai cités auparavant, soit: utilisation rationnelle des espaces et intérêt public prédominant. En effet, comme je l'ai déjà dit, il semble irréaliste, en l'état, d'y créer une promenade ou un lieu de rencontre. Les habitants du quartier, que j'ai contactés via un minisondage, préfèrent bénéficier, par exemple, d'un système de macaron, ou de toute autre solution allant dans le sens de la création de nouvelles places de parc.

Nous, conseillers municipaux, comme vous le savez, devons défendre les intérêts des habitants de notre ville, et en particulier lorsqu'une grande majorité des administrés se retrouvent derrière un projet. Tel n'est pas le cas du contenu de la motion N° 32. J'ai parfois l'impression que certains parmi vous sont aveuglés par leur idéologie et, de ce fait, privilégient les projets qui simplement leur plaisent ou qui sont conformes à leurs principes, sans pour autant se soucier de l'intérêt général de la population. Comme nouveau conseiller, j'ai pu observer ce phénomène dans cette salle depuis près d'une année. Nous n'avons pas à défendre des idéologies, aussi nobles soient elles, mais les intérêts généraux de nos administrés; il faut garder cela à l'esprit en tout temps.

Pour conclure, nous, groupe libéral, disons que, faute d'un projet d'urbanisme cohérent et surtout plus proche de la volonté populaire, nous refusons d'entrer en matière sur cette motion. En revanche, nous sommes disposés à étudier positivement tout autre projet d'aménagement plus cohérent et offrant à la population un

espace qui s'intégrerait mieux dans l'urbanisme du quartier et qui serait surtout conforme à l'intérêt public. Si la motion N° 32 veut rendre la place Pré-l'Evêque à la population, nous, libéraux, préférons, en l'état, une solution qui donne aux habitants du quartier plus de possibilité de parage.

**M. Michel Ducret (R).** Le groupe radical, pour sa part, rappelle que la population des Eaux-Vives souffre aussi, peut-être plus que du manque de verdure, du manque de places de stationnement, ne serait-ce que pour pouvoir laisser son véhicule à domicile et utiliser les transports publics.

Je vous rappelle que ce quartier a été défini, par notre propre Service d'urbanisme, comme une zone «sinistrée» en matière de places de parc. Je rappelle également que notre Conseil a été saisi, il y a quelques années, d'une pétition d'habitants du quartier – et cela est aussi une forme de concertation et de participation des habitants – visant à ce qu'ils puissent laisser leurs véhicules sur la place du Pré-l'Evêque jour et nuit, afin de ne pas être obligés de mettre leurs voitures en circulation tous les jours. Avec la mise en place, il y a quelques mois, des macarons pour le quartier des Eaux-Vives, on a enfin obtenu une forme de satisfaction qui va dans ce sens. Cela ne constitue pas pour autant une augmentation des places à la disposition des habitants pour qu'ils puissent délaissier leurs véhicules; l'étude de la Ville de Genève l'a démontré de manière amplement suffisante.

Il est donc, pour notre part, hors de question de supprimer le parking existant du côté du quartier des Eaux-Vives, là où se tient le marché une fois par semaine et où il y a des places en zone bleue, dont l'affectation pour les habitants est maintenant assurée par le biais des macaron. En revanche, en ce qui concerne l'autre partie de la place Pré-l'Evêque, nous sommes prêts à entrer en matière en vue d'un réaménagement et d'une réaffectation de cette surface telle qu'elle était avant l'implantation de la poste provisoire – qui est là depuis au moins une vingtaine d'année – c'est-à-dire pas du tout affectée au stationnement de véhicules. Nous pensons qu'il y a lieu, maintenant, de restituer effectivement cet espace aux piétons.

Cela étant, il ne faut pas se leurrer et tromper les gens sur la qualité de «l'espace vert» qu'on pourrait obtenir là. C'est vrai que la place Pré-l'Evêque est classée en espace vert, mais c'est un peu une erreur de l'histoire. Quel agrément, à part pour les sourds, dans un quartier qui n'est par ailleurs pas, à proprement parler, en manque de zones vertes. Je vous rappelle que le parc du Muséum d'histoire naturelle n'est pas très loin et que le quartier n'est pas trop mal servi en matière de parcs, entre les quais, le parc des Eaux-Vives et le parc La Grange. En outre, le groupe radical souhaite que l'on évite à tout prix des

projets d'aménagement délirants – comme celui qui nous avait déjà été présenté avec une treille géante qui couvrirait l'ensemble du Pré-l'Evêque – et préfère l'effet des plantations d'arbres; il pense à un traitement urbain simple, mais de qualité.

Voilà la position du groupe radical. Avec le départ de la poste, nous souhaitons simplement la restitution aux piétons de l'espace qui leur était attribué et, pour le solde, le maintien de la situation actuelle. Nous n'accepterons donc pas la motion telle qu'elle est rédigée.

*(La présidence est momentanément assurée par M. Bernard Paillard, vice-président.)*

**M. Jean-Pascal Perler (Ve).** Les Verts soutiendront cette motion, parce qu'ils pensent que, à l'heure actuelle, tout espace que l'on peut grignoter, au détriment de la voiture, en ville de Genève, est bon à prendre.

Ce n'est pas la panacée, puisque, effectivement, la place Pré-l'Evêque est une zone sinistrée, non pas par le manque de parkings, mais par le trop-plein de voitures. Lorsqu'on sait qu'il y a plusieurs dizaines de milliers de voitures qui circulent et qui coupent cette place Pré-l'Evêque en deux, on peut effectivement parler de zone sinistrée, mais pas en raison d'un manque de places de stationnement. Surtout que le petit grignotage que la motion demande se trouve du côté de Ville-reuse, où il existe déjà un parking souterrain qui possède encore beaucoup de places disponibles, en tout cas durant la journée.

Pendant, les Verts auraient voulu qu'on aille beaucoup plus loin dans cette motion, parce que, tant qu'il y aura une grande avenue au milieu de la place Pré-l'Evêque, on ne pourra pas y faire quelque chose de vraiment original. J'aimerais rêver un petit peu et pouvoir faire enterrer les voitures quasiment depuis le Jardin anglais jusque tout en haut de l'avenue Pictet-de-Rochemont, pour que, avec un petit trafic résiduel en surface, on puisse réellement récupérer la place Pré-l'Evêque. Voilà un projet pour Genève! S'agissant du manque de places de stationnement pour la nuit dans le quartier des Eaux-Vives, si on avait un projet pour enterrer ces voitures, peut-être que les Verts pourraient soutenir, du bout des lèvres, un parking souterrain à cet endroit. Mais je dis «du bout des lèvres» et je m'avance un petit peu personnellement. *(Brouhaha.)* Laissez-moi rêver, nous n'y sommes pas encore. *(Quelques applaudissements.)*

Pour l'histoire, je rappelle que nous soutiendrons cette motion, qui ne va malheureusement pas encore assez loin pour nous.

*(La présidence est reprise par M<sup>me</sup> Alice Ecuivillon.)*

**M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez (S).** J'aimerais juste répondre à M. Henry, qui semble avoir fait un minisonnage. Cela m'intéresserait beaucoup de savoir quelles sont les personnes qu'il a interrogées dans le quartier.

J'habite dans ce quartier et je vais souvent à la Maison de quartier, dans les garderies, les jardins d'enfants, les écoles des alentours. De plus, je connais bien les personnes qui ont fondé l'Association des habitants du quartier de Villereuse et de la Terrassière. Je peux affirmer à M. Henry que la Maison de quartier va tout à fait dans notre sens. Elle espère que, effectivement, il y aura de plus en plus, dans le quartier des Eaux-Vives, des petits endroits, cours intérieures, petites places, petits grignotages, où l'on puisse se mettre cinq minutes. Ce n'est pas un parc et la place Pré-l'Evêque ne sera jamais un parc, on est d'accord, mais il s'agirait d'endroits où, simplement, il y aurait un petit peu moins de voitures garées, un peu moins de trafic. L'Association des habitants du quartier de Villereuse et de la Terrassière soutiendra également l'aménagement de la place Pré-l'Evêque et aura certainement des propositions à faire au Conseil administratif quand il se penchera sur ce projet.

**La présidente.** J'ai le plaisir de saluer à la tribune du public M. Albert Rodrik, notre ancien collègue et actuel député. *(Applaudissements.)*

**M. Sami Kanaan (S).** Ma collègue Virginie Keller et moi-même sommes très complémentaires, car elle habite d'un côté de cet axe routier, qui est l'avenue Pictet-de-Rochemont, et moi de l'autre. Nous espérons pouvoir un jour nous rejoindre à travers l'avenue Pictet-de-Rochemont sans risquer de nous faire assassiner par le flux de voitures et pouvoir profiter du parc que nous avons l'espoir de voir apparaître à cet endroit.

J'aimerais tout de même, indépendamment des opinions de fond que l'on peut avoir sur ce dossier, dissiper quelques malentendus, voire quelques erreurs. La seule pétition dont je me souviens, issue de ce quartier ces dernières années – je la connais bien, puisque j'en avais été l'un des initiateurs – était effectivement une pétition qui portait aussi sur le stationnement, mais qui demandait que la place Pré-l'Evêque soit aménagée en espace de détente, en espace vert, et qui, par ailleurs, demandait l'instauration du régime macaron. Donc, il ne faut pas mélanger les choses volontairement ou involontairement: la place Pré-l'Evêque fait l'objet d'une demande pour qu'elle passe en régime de place de détente et

d'espace vert, tel que c'est d'ailleurs prévu par la loi. Quant au régime macaron, cela fait une année et demie qu'il est en place dans le quartier des Eaux-Vives. Ce sont, en gros, les anciennes places longue durée qui ont été transformées en places de stationnement destinées aux détenteurs de macaron.

On peut déjà faire un premier bilan en émettant quelques remarques: premièrement, cela ne fonctionne que si le contrôle est suffisant. Or, il est clairement insuffisant, dans la mesure où encore trop de voitures qui n'ont pas de macaron y passent la journée. Deuxièmement, il n'y a pas plus de places qu'avant. Si vous voulez que les résidents des Eaux-Vives puissent parquer leur voiture et ne l'utilisent pas pendant la journée – ce qui est le but – il faudrait que les places actuellement en régime parcomètre soient accessibles aux porteurs de macaron. D'ailleurs, si vous allez aux Eaux-Vives actuellement, vous verrez qu'il y a beaucoup de places en régime parcomètre libres – évidemment, ceux qui diffusent des malentendus dans cette enceinte n'ont pas envie d'entendre les correctifs. La troisième remarque concerne la place Pré-l'Evêque elle-même: les actuelles places de stationnement «macaron» sont trompeuses. Elles sont en régime macaron, sauf aux heures du marché. Ces heures-là, sur toute la place côté lac, on est verbalisé, alors que seule une toute petite partie est utilisée par un marché qui, ma foi, est très modeste. Je l'ai testé. Donc, des places «macaron» qui ne sont que partiellement en régime macaron, c'est vraiment un mauvais compromis.

Donc, soyons cohérents, la place Pré-l'Evêque a comme seule vocation naturelle de passer en régime d'espace de détente, et je confirme ce qu'a dit ma collègue Virginie Keller. La stratégie, à présent, en tout cas pour nous, socialistes, c'est de reconquérir, partout où c'est possible, sur des distances courtes, des petits espaces de détente et de liberté pour la population, afin de contribuer au lien social. C'est pour nous fondamental. Cela vaut mieux que des grands parcs qui sont trop loin pour des familles avec des petits enfants, selon la distance à parcourir.

**M. Robert Pattaroni** (DC). Notre parti va proposer le renvoi de cette motion en commission, avec quelques commentaires, qui font référence d'ailleurs à ce que nous avons dit – et que nous maintenons – lorsque nous avons parlé du square Chantepoulet et du square Pradier, à la séance précédente.

Nous considérons que des emplacements de ce genre, dans la mesure où il est souhaitable de les transformer, nécessitent quand même une certaine discussion avec les différents intéressés. Il est vrai que le Conseil administratif peut mener, dans ce cas comme dans celui des squares Pradier et Chantepoulet, une discussion, mais nous considérons qu'il est toujours utile de mener cette discussion à l'échelon de la commission de l'aménagement et de l'environnement. Par

conséquent, Madame la présidente, je proposerai le renvoi de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement, tout en étant favorable à son principe.

Par ailleurs, il faut effectivement rappeler, pour ceux qui sont inquiets, qu'à l'époque – je suis moi-même un habitant du quartier depuis, je dois l'avouer, plusieurs décennies – cette place était au public; il est donc tout simplement normal qu'elle retourne au public. Mais précisons bien qu'on parle de la partie droite, où se trouve actuellement la poste. La partie gauche pose un tout autre problème; c'est la raison pour laquelle cela mérite d'être discuté en commission. Par exemple, si on veut animer la partie droite de la place, on pourrait y transférer le marché. Peut-être qu'il pourrait occuper le territoire plus souvent, plus longtemps qu'il ne le fait actuellement. Donc, il y a de quoi faire un certain travail, et on peut espérer que la place sera quand même suffisamment appréciée par les habitants, même si, cela a été dit et on ne peut que l'appuyer, l'espace est très bruyant. Lorsqu'on voudra se réfugier dans un abri pour méditer, ce n'est probablement pas le premier endroit où l'on va se rendre. Je propose donc le renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** J'accueille d'autant plus volontiers cette motion que mes services travaillent depuis quelques mois sur un projet d'aménagement de la place Pré-l'Evêque. Je peux d'ores et déjà vous dire que le Conseil municipal sera saisi d'une proposition d'arrêté, pour sa séance du mois d'avril, s'agissant d'un aménagement définitif.

Mais, comme vous le savez, les procédures sont longues, dans la mesure où il faut tout d'abord passer par un crédit d'étude, ensuite solliciter les autorisations nécessaires, puis revenir devant vous avec un crédit d'aménagement pour la construction définitive. Par conséquent, et vu que la Poste va déménager ses bâtiments provisoires occupant la partie de la place Pré-l'Evêque située le long de la route de Frontenex d'ici l'été ou l'automne prochain – c'est juste, Madame Keller, l'autorisation de construire a été délivrée à la Poste le 20 décembre 1999 et les travaux sont envisagés sur une durée d'environ huit mois – il faut être prêt, le moment venu, car nous avons la ferme volonté de récupérer cet espace dès qu'il sera libéré.

Il y a une question que l'on peut se poser: comment la Ville a-t-elle pu accepter qu'une zone de verdure soit troquée pour, finalement, expulser les piétons et abriter des voitures? J'ai fait une petite recherche historique et je me suis aperçu, dans les anciens plans de la Ville, que le pré d'origine était bien plus grand que la place Pré-l'Evêque d'aujourd'hui. On parle actuellement de deux places, mais on devrait parler de la dizaine de places qui existait au XVIII<sup>e</sup> siècle, parce que la

place Pré-l'Évêque allait jusqu'à la rue de la Terrassière, descendait la rue Jargonant, pour aller jusqu'au début de la rue de Montchoisy, et reprenait jusqu'à la place des Eaux-Vives. C'était un immense triangle, qui, au fil des temps, a été grignoté pour abriter un certain nombre de constructions; et puis, le coup fatal a été donné en 1898, lors du percement de l'avenue Pictet-de-Rochemont. Comme certains l'ont relevé tout à l'heure, il faut quand même savoir que l'avenue Pictet-de-Rochemont voit passer plus de 50 000 véhicules par jour. Le nombre de véhicules qui passent sur l'avenue de Frontenex s'élève, quant à lui, à 15 000. Cela vous donne un petit peu la situation au niveau du caractère d'habitabilité des immeubles qui se trouvent autour de cette place. Soit dit en passant, la charge sonore sur les immeubles les plus exposés se situe très largement au-delà de la valeur d'alarme, déjà aujourd'hui.

Cela nous amène à une conclusion qui semble s'imposer d'elle-même. Le seul pour qui ce n'est pas le cas est peut-être M. Henry, qui semble encore tenir un certain discours qui, j'avais cru, avait été abandonné depuis quelques années par la totalité de ce Conseil municipal. Vous avez dit être un nouveau conseiller municipal, Monsieur Henry, je vous invite donc à relire le *Mémorial*; cela nous évitera peut-être de refaire des débats qui ont eu lieu, ici, il y a un certain nombre d'années. Mais il arrive un moment – et je crois qu'il est dépassé depuis longtemps – où nous devons renverser la vapeur. Nous ne pouvons plus accepter que les places publiques soient des lieux qui non seulement accueillent les véhicules, mais qui, par le simple fait qu'on les y autorise, attirent un certain nombre de véhicules. Nous ne pouvons pas nous limiter à constater que les valeurs d'alarme sont largement dépassées, à dire que la pollution est en augmentation et à prendre l'air timoré en disant que, malheureusement, tout cela est bien bruyant, en plaignant les gens qui habitent dans ces conditions.

Il est possible de prendre un certain nombre de décisions. Lorsqu'on sait que la parcelle appartient à la Ville de Genève et que celle-ci a laissé se développer une situation aussi anachronique et paradoxale, je crois qu'on a l'obligation d'y remédier le plus rapidement possible. Nous avons, quant à nous, la ferme volonté de le faire. Comme il serait totalement inopportun de ne pas saisir l'occasion qui nous est offerte par la libération de la parcelle du bas – par le départ de la poste – je suis bien décidé à venir vers vous, dès la prochaine séance, pour vous demander un très modeste crédit d'aménagement, qui sera de l'ordre de 100 000 ou 150 000 francs. L'architecte doit me rendre les plans d'ici une semaine; je pourrai donc vous faire un devis très précis. Nous allons pouvoir, à titre provisoire, aménager cette place dès que la poste libérera ces lieux. Nous aurons ainsi tout le temps d'étudier un crédit d'aménagement définitif et nous aurons au moins la garantie que, pendant que nous étudions cet aménagement définitif, les voitures ne vont pas reconquérir cet espace qui ne leur est manifestement pas dévolu.

Par conséquent, il conviendra de faire diligence de part et d'autre. Pour ma part, je m'engage à venir vraiment très vite, c'est-à-dire dès que l'architecte m'aura donné le devis estimatif pour un aménagement provisoire. J'espère que votre Conseil pourra se déterminer rapidement, car, encore une fois, il existe aujourd'hui un arrêté de circulation, à titre provisoire, du Département de justice et police, pour empêcher le stationnement sur la partie où la poste s'est érigée. J'entends bien intervenir auprès de M. Ramseyer pour que cet arrêté provisoire soit reconduit un certain nombre d'années, jusqu'à ce qu'un arrêté définitif puisse lui succéder, et, par conséquent, m'assurer que cette partie de la place Pré-l'Evêque ne soit pas «regangrenée» par le stationnement de véhicules.

Certains l'ont dit, ce n'est pas un lieu propice pour faire un parc public; là aussi, c'est l'expression du bon sens. Par ailleurs, j'ai déjà constaté qu'un certain nombre de conseillers municipaux s'interrogeaient pour savoir où on pourrait faire des pistes de skate-board, où on pourrait faire un certain nombre d'activités pour la jeunesse. Et puis, chaque fois, dans ces débats, on nous dit: «Ce n'est pas tellement le lieu, parce que c'est trop bruyant, cela risque de gêner, etc.» M. Juon est assez satisfait; il le serait bien sûr davantage si on n'oubliait pas les adeptes des patins à roulettes. Simplement, il est des lieux où les activités des jeunes sont en tout cas moins bruyantes que les nuisances engendrées par le trafic automobile. Là, je suis sûr que, même si on faisait à la fois une patinoire, une piste de skate-board et un emplacement pour les adeptes des patins à roulettes, ces bruits, additionnés les uns aux autres, ne couvriraient toujours pas celui provoqué par le trafic automobile. C'est vous dire qu'on aura certainement l'occasion de venir avec une multitude de propositions. Quant aux habitants de ce quartier, ils seront certainement très contents de pouvoir se réapproprier un lieu qui leur a échappé depuis maintenant plus d'un siècle. (*Applaudissements.*)

**M. François Henry** (L). Je voudrais juste répondre à ce qui a été dit précédemment par le conseiller administratif M. Ferrazino. Je crois qu'il a mal compris le sens de mes propos.

Nous, libéraux, nous opposons au projet tel qu'il est contenu dans la motion dont nous débattons. En revanche, j'ai bien dit que nous étions prêts à étudier positivement tout projet d'urbanisme remettant en cause l'intégralité de la place, mais pas uniquement une petite partie. Nous sommes donc absolument d'accord qu'un crédit soit ouvert, afin que nous puissions faire de la place Pré-l'Evêque un espace récréatif. Mais, en l'état, le projet proposé par la motion paraît irréaliste.

**La présidente.** La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote.

Mise aux voix, la motion est acceptée à la majorité (opposition du groupe radical et du groupe libéral).

**La présidente.** Nous sommes saisis d'une proposition de renvoyer cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

*Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé à la majorité (quelques abstentions).*

La motion est ainsi conçue:

### MOTION

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à entreprendre les démarches nécessaires pour que cette place soit aménagée en espace de rencontre et de détente pour les habitant(e)s du quartier et la population en général.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**La présidente.** Nous avons été saisis de deux nouveaux objets urgents: une résolution et une motion. J'aimerais quand même vous recommander, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de vous renseigner auprès de vos chefs de groupe pour savoir comment vous devez présenter une motion.

D'autre part, le Conseil municipal n'inclut pas le Conseil administratif dans une motion, mais il invite le Conseil administratif à prendre une mesure. Donc, j'aimerais beaucoup que les motions soient présentées telles qu'elles doivent l'être.

Nous traitons donc maintenant de la clause d'urgence de ces objets.

## 8. Clause d'urgence sur la résolution de M<sup>me</sup> Liliane Johner, MM. Pierre Losio et Souhail Mouhanna: «Conditions d'enseignement à l'Ecole d'ingénieurs de Genève» (R-12).

**M. Souhail Mouhanna** (AdG/SI). Permettez-moi tout d'abord de vous dire que je suis vraiment heureux de me retrouver parmi vous ce soir, après le bogue cardiaque que j'ai subi au mois de décembre. Je voudrais toutes et tous vous remercier, à gauche, à droite, au centre, le Conseil administratif et le bureau du

Conseil municipal, pour vos encouragements, qui m'ont beaucoup aidé. Je retiens surtout une très belle leçon de démocratie de ces encouragements et des messages de soutien. Merci infiniment encore une fois. (*Applaudissements.*)

Pourquoi cette résolution urgente? Vous n'ignorez pas, Mesdames et Messieurs, que, depuis huit jours, les étudiants de l'Ecole d'ingénieurs sont en grève. Ils sont soutenus par leurs professeurs ainsi que par le personnel administratif et technique, parce que cette école est en danger, parce qu'elle subit, depuis quelque temps, des attaques mettant véritablement la formation professionnelle qu'elle dispense en grave danger de délocalisation et de suppression de filière.

Il faut rappeler que l'Ecole d'ingénieurs a vu le jour en 1901. Depuis cette époque, elle a contribué d'une façon très importante au développement économique et au progrès social de notre canton. Des milliers de professionnels qualifiés ont été formés dans cette école et ont également apporté une très importante contribution à l'économie de notre ville, de notre canton, de notre région, et bien au-delà, et je crois que cela est très connu un peu partout dans notre pays. Aujourd'hui, les personnes qui se trouvent dans cette école sont en profonde révolte, parce qu'elles sont conscientes que leur école est en danger. Il appartient à l'ensemble des milieux, et notamment au Conseil municipal, puisque cette école se trouve sur le territoire de la Ville de Genève, de donner un signal clair au Conseil d'Etat, qui va se réunir demain pour voir la suite qu'il entendra donner aux différentes résolutions votées par les élèves, les professeurs et le personnel administratif et technique en grève. Il est donc très important que le Conseil d'Etat sache que le Conseil municipal de la Ville de Genève est très attentif à ce qui se passe et qu'il tient à ce que la formation professionnelle puisse se maintenir et se développer en ville de Genève et dans notre canton.

De plus, il est important que le Département de l'instruction publique reçoive également ce signal, puisqu'un certain nombre de décisions vont être communiquées jeudi prochain. Des événements fondamentaux vont donc avoir lieu demain et après-demain. Je signale en outre qu'une manifestation se déroulera jeudi prochain à 17 h. Elle va, bien sûr, regrouper l'immense majorité, voire la quasi-totalité, des étudiants, des professeurs et du personnel administratif et technique. C'est dire la profondeur de la révolte et l'importance du soutien.

Je termine en disant qu'une proposition de motion a été déposée au Grand Conseil, signée par l'ensemble des groupes politiques, c'est-à-dire aussi bien les groupes de gauche que de droite, suite à un premier conflit, que vous avez certainement suivi, en automne et bien avant.

Le projet de résolution N° 12 a été rédigé en des termes visant à récolter, sinon l'unanimité de notre Conseil, en tout cas une très grande majorité. Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce projet de résolution.

**M. Robert Pattaroni** (DC). Si, tout à l'heure, M. Mouhanna a été applaudi, c'est en fonction du respect que nous lui portons tous, pour le militant qu'il est, pour l'homme très sincère engagé dans les causes qu'il nous expose. Cela n'est absolument pas remis en question, si on aborde la question qu'il nous soumet d'une manière différente.

Actuellement – et vous m'excuserez, Madame la présidente, mais je suis obligé de faire des références; de toute façon, vous prêtez votre oreille ailleurs, donc je peux continuer – nous le savons, il y a aussi une crise à l'école primaire, il y en a une au cycle d'orientation, il y en a une pour les hautes écoles spécialisées (HES) en général, il y en a une pour la HES de gestion et il y a aussi un problème de fond pour l'Ecole d'ingénieurs et la HES qui la prolonge. Allons-nous intervenir par rapport à chacune de ces situations? Allons-nous envoyer un message, étant donné que beaucoup d'écoles primaires, de cycles, etc., sont sur le territoire de la Ville ou concernent les enfants de la ville? Non, je ne pense pas. Nous n'allons pas pouvoir le faire.

On nous proposera aussi, tout à l'heure, de donner un point de vue concernant une votation qui aura lieu au mois de mars, et peut-être qu'il y aura encore d'autres propositions dans ce sens. C'est vrai qu'à bien des moments nous intervenons par rapport à des sujets qui ne sont pas, dirons-nous, immédiatement en relation avec nos préoccupations, mais qui sont plus importants que tout le reste. C'est vrai que nous n'avons pas une ligne unique, mais, dans notre parti, nous avons dû – comme d'autres sans doute – réfléchir assez sérieusement à ces situations. Nous arrivons à la conclusion suivante: nous ne pouvons pas traiter tous les problèmes de Genève qui sont du ressort du Canton – qui concernent, certes, la population de la ville, mais qui ne relèvent pas de notre compétence. Nous avons déjà bien des sujets à traiter, à faire avancer, des réalisations à entreprendre pour l'aménagement de notre ville, des projets permettant de faire en sorte que cette ville soit mieux qu'auparavant. Ces projets-là concernent le reste du canton, mais c'est notre responsabilité de les faire avancer, Madame la présidente. Vous comprendrez que nous sommes devant un choix. Alors nous disons que nous ne pouvons pas porter tous les problèmes de la République quand nous sommes, certes, concernés mais pas compétents.

Lorsque nous aurons fait pleinement notre devoir par rapport à l'ensemble des questions qui nous concernent, dont nous avons la responsabilité et sur lesquelles seuls les élus que nous sommes doivent se prononcer, alors, à ce moment-là, probablement, quand nous terminerons nos ordres du jour à 21 h 30, nous pourrons sérieusement prétendre donner un avis par rapport à d'autres questions. Nous respectons éminemment l'engagement de ceux qui portent cette cause, nous comprenons fondamentalement et sérieusement ce qui se passe, mais nous n'allons pas apporter nos voix, parce que nous ne pensons pas que nous rendons un bon service aux différentes instances qui doivent assumer leurs responsabilités.

**M. Jean-Marie Hainaut (L).** J'irai dans le même sens que M. Pattaroni, mais j'aimerais être un peu plus clair sur les motifs qui nous animent, indépendamment du fait que cet objet appartient, effectivement, à la compétence du Canton.

Je crois que le plus grand bien que l'on puisse faire maintenant à l'Ecole d'ingénieurs, comme à l'ensemble des institutions de formation, c'est de réfléchir, avec les organes du Département de l'instruction publique, avec une certaine sérénité, dans un certain calme. Les campagnes de presse qu'il y a actuellement ainsi que ce projet de résolution qui est déposé ne vont pas du tout dans ce sens. Ils vont plutôt dans le sens d'exciter encore les opinions, et je crois qu'il serait beaucoup plus sage, pour tout le monde, de laisser les gens travailler dans une certaine sérénité. Nous ne voterons donc pas l'urgence.

**M. Guy Jousson (AdG/TP).** Je trouve qu'avec l'intervention du précédent orateur nous sommes maintenant au centre du problème, par rapport à l'ensemble des écoles. En effet, on s'aperçoit que, malgré la bonne volonté du magistrat en place, ce n'est pas seulement le cycle d'orientation ni l'Ecole d'ingénieurs, c'est l'ensemble des écoles qui est confronté, entre autres, à tout ce qui a fait l'essentiel de la démocratisation des études.

Je crois que nous n'en avons pas fini avant longtemps d'être heurtés par un certain nombre d'engagements de M<sup>me</sup> Brunschwig Graf, laquelle a, d'une certaine façon, plus ou moins saboté trente ans de démocratisation des études introduite par M. Chavanne. On s'aperçoit aujourd'hui que, si nous ne sommes pas d'une famille aisée, avoir des conditions pour étudier devient de plus en plus difficile. Mais nous aurons l'occasion d'y revenir.

**M. Sami Kanaan (S).** Le groupe socialiste n'a pas cosigné ce projet de résolution, parce qu'il est vrai que nous avons eu un doute – que nous avons toujours – dans le sens que nous avons beaucoup de sympathie pour le mouvement qui existe actuellement à l'Ecole d'ingénieurs. Cela dit, il est vrai que nous avons tous, ici, nos camarades respectifs du Grand Conseil, du Conseil d'Etat ou de presque toutes les formations qui suivent cela de très près.

Le Parti socialiste genevois, au niveau cantonal, est très actif dans le soutien au mouvement de grève. Cela dit, par sympathie, surtout pour les jeunes qui, actuellement, sont engagés pour cette cause, nous acceptons l'urgence.

**M. Pierre Muller, maire.** Je ne souhaite pas remettre en cause ici la qualité de l'Ecole d'ingénieurs de Genève, parce que je crois qu'elle a en effet prouvé, au

cours des dernières décennies, qu'elle formait convenablement ses étudiants. Je suppose d'ailleurs qu'il y en a probablement parmi vous qui sont passés par cette école.

En revanche, ce que je relève et que je ne peux pas admettre ici, Monsieur le conseiller municipal Mouhanna, c'est l'éloge de la grève que vous venez de faire il y a quelques instants. Je pense que cela n'a jamais été un moyen de discussion démocratique. Puisque, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, vous êtes un grand démocrate, je vous prierais de ne plus faire dorénavant ce genre de commentaire.

Pour terminer, j'aimerais vous dire qu'il y a un devoir de réserve, ce qui est important. Je pense que vous le soulignez fréquemment lorsque, sur les bancs d'en face, il y a des constructeurs, des gens qui s'occupent de services qui font l'apologie de leur domaine, Monsieur Mouhanna.

Vous êtes un enseignant de l'Ecole d'ingénieurs de Genève, franchement, je ne suis pas sûr que cela soit votre rôle de faire l'apologie de la grève et de ce genre de manifestation, ici, au Conseil municipal.

**M. Pierre Losio** (Ve). Très brièvement, car nous n'avons qu'un goût fort modéré pour toutes les motions d'urgence. Néanmoins, étant donné l'enjeu du sujet, lequel concerne des élèves en formation, une école qui a une implantation et un certain renom à Genève, il nous semble important de signaler, par un message, que nous sommes préoccupés par ce qui se passe dans cette école. De plus, le fait que je sois enseignant ne m'interdit pas de donner mon avis, comme je souhaiterais pouvoir le donner dans d'autres enceintes au sujet de la rénovation de l'école primaire, par exemple. Je vous invite donc à voter cette urgence.

**Mise aux voix, l'urgence de la résolution est acceptée par 41 oui contre 30 non.**

**La présidente.** Nous débattons de cette résolution à 20 h 30.

9. **Clause d'urgence sur la motion de M<sup>me</sup> Liliane Johner, MM. Daniel Künzi et Alain Marquet: «Genève, République de paix (GRP)» (M-67).**

*PROJET DE MOTION*

Considérant que le peuple de notre canton votera le 12 mars l'initiative très importante «Genève, République de paix», les soussignés demandent:

- que le Conseil municipal ainsi que le Conseil administratif soutiennent l'initiative GRP;
- que le Conseil municipal invite les électeurs et électrices à voter oui à cette initiative le 12 mars en publiant des encarts publicitaires dans la presse genevoise.

**M. Alain Marquet** (Ve). Sur l'urgence uniquement. Je crois qu'elle apparaîtra assez clairement aux yeux de tout un chacun, dans la mesure où l'objet doit passer en votation populaire au milieu du mois prochain.

J'aimerais toutefois dire que cette question nous est connue depuis fort longtemps. Je regrette qu'on m'ait demandé de cosigner un projet de motion, encore une fois en extrême urgence – c'est le cas de le dire – qui aurait peut-être pu suivre la filière normale. Je répète donc que, l'objet passant en votation lors du week-end des 12 et 13 mars, il est important que nous puissions engager la Ville à prendre une position claire à ce sujet.

**M. Jean-Pierre Lyon** (AdG/SI). Est-ce qu'il y a une interrogation au niveau des groupes politiques par rapport à la vraie urgence? Vous avez, il y a quelques instants, discuté d'une urgence d'un événement qui a lieu actuellement. Je pense que nous devons nous pencher sur ce cas et en faire l'analyse.

Mais n'avez-vous pas remarqué que, depuis plusieurs mois, nous vivons sur les urgences? Alors, si quelqu'un a une motion normale, est-ce que cela vaudra la peine de la mettre à l'ordre du jour? Mieux vaut la mettre en urgence! Sans m'opposer à cette urgence, je me demande si le bureau ne pourrait pas, une fois, se poser le problème et peut-être revoir le règlement, car il y a quelque chose qui devient effarant.

Les motions déposées régulièrement par les conseillers municipaux sont reportées d'une session à l'autre pendant trois ou quatre mois avant d'être traitées. Je me demande si ceux-ci ne devraient pas adopter la tactique: «votons l'urgence»; ils passeraient ainsi devant tout le monde. Moi, je trouve que cela

devient très grave au niveau de notre Conseil municipal, alors réfléchissez-y. Si le bureau, dans lequel sont représentés tous les partis politiques, ne pose pas une bonne fois le problème – mais le vrai problème – alors il y a vraiment de quoi s'inquiéter, Mesdames et Messieurs!

**La présidente.** Monsieur Lyon, je vais vous rassurer: nous avons commencé l'étude, en commission du règlement, justement d'un projet d'arrêté sur l'urgence. Donc, nous nous en préoccupons effectivement.

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** En ce qui concerne le groupe libéral, il n'y a pas d'urgence. Simplement parce que l'objet qui est proposé est impossible et que ce qui est impossible ne peut pas être urgent.

C'est impossible de savoir quelle est l'opinion des Genevois avant qu'ils aient voté. Je crois que cela saute aux yeux des uns et des autres et que nous n'avons pas à nous substituer à l'opinion des électeurs. C'est une grave violation des principes démocratiques que d'imaginer que nous serions en droit de dire comment les Genevois devront voter au moment où ils seront dans l'isoloir. Des idées aussi saugrenues méritent effectivement d'être sanctionnées. Or elles sont sanctionnées; elles le sont par la loi. Si d'aventure ce débat devait être poursuivi, je vous trouverais les dispositions. Une telle prise de position de la part du Conseil municipal est simplement illégale, pour la simple et bonne raison qu'il s'est trouvé, avant vous, un législateur pour imaginer qu'il y aurait peut-être, un jour, un moment où le Conseil municipal serait pris de folie, voire de folie dictatoriale, sous l'emprise de laquelle il déciderait ce que l'électeur doit voter, à défaut de quoi ce dernier commettrait un délit d'opinion. Je vous suggère, plutôt que de proposer cette motion en urgence, de très vite créer en urgence un goulag pour ceux qui ne pensent pas comme vous.

**M. Guy Dossan (R).** Il est évident que le groupe radical refusera l'urgence. Le Conseil municipal n'est pas là pour donner des mots d'ordre aux électeurs et électrices de la ville de Genève; tous nos partis respectifs le font très bien.

Ce qui m'étonne aussi, c'est de voir que des gens cosignent une motion, quand on peut lire ce qu'un conseiller municipal pense des politiciens à Genève et de la politique. Je trouve quand même qu'il a de la chance de trouver des gens qui sont d'accord de signer une motion avec lui. (*Quelques applaudissements.*)

**M. Didier Bonny** (DC). Je vais continuer sur la lancée de M. Froidevaux et de M. Dossan – une fois n'est pas coutume, je vais aller tout à fait dans leur sens – pour dire, à titre personnel et au nom de mon groupe, que nous en avons plus qu'assez de ces motions urgentes, sans cesse, pour donner une opinion par-ci, une opinion par-là. Restons dans le domaine de nos compétences, une fois pour toutes. Ceux qui trouvent que leur position de conseiller municipal ne leur convient pas, eh bien qu'ils se fassent élire au Grand Conseil, au Conseil national ou même au Conseil fédéral, mais qu'ils arrêtent de nous embêter avec ce qui ne nous concerne pas! (*Applaudissements.*)

**M. Sami Kanaan** (S). S'il est absolument évident que les socialistes, en général, soutiennent – et le Parti socialiste genevois l'a fait clairement savoir par tous les moyens qu'il a à sa disposition, maigres en l'occurrence: affiches, mots d'ordre et ainsi de suite – l'initiative qui sera mise en votation le 12 mars, la motion N° 67 nous pose un problème, car nous n'avons pas eu le temps de nous concerter au sein du groupe. Il est vrai que si, à titre personnel, nous sommes tous pour l'initiative dans le groupe socialiste, le fait que nous commençons systématiquement à prendre position sur des objets cantonaux et fédéraux nous pose un problème de fond.

Je ne dis pas que nous sommes nécessairement contre, mais c'est quand même un bouleversement des règles du jeu. Nous l'avons fait, à titre exceptionnel, par exemple, sur la traversée de la rade; cela s'est justifié vu à quel point la Ville était très directement concernée au niveau de son territoire. Nous avons un partage des tâches: nos camarades du Grand Conseil et du parti cantonal s'occupent des enjeux cantonaux, nous nous occupons plutôt d'enjeux municipaux, sauf exception. Simplement, ce que je suis en train de dire, c'est que, si des gens changent les règles du jeu, nous ne sommes peut-être pas aussi rapides que d'autres. Nous avons besoin d'une discussion interne prolongée sur le sujet et nous n'avons évidemment pas eu le temps de l'avoir, depuis 17 h aujourd'hui. Par conséquent, notre groupe a la liberté de vote sur l'urgence.

*Mise aux voix, l'urgence de la motion est refusée par 32 non contre 25 oui (8 abstentions).*

**M. Alain Marquet** (Ve). Etant donné que notre prochaine séance est située bien après les votations en question, cet objet n'a plus lieu d'être; il est évidemment retiré.

10. Motion de M<sup>mes</sup> Diana de la Rosa, Monica Huber Fontaine, Virginie Keller Lopez, Michèle Künzler, Marie Vanek, MM. Olivier Coste, Roger Deneys, Guy Jousson, Alain Marquet, Jacques Mino, Jean-Pascal Perler, Jean-Charles Rielle et Daniel Sormanni: «Pour une aide financière aux parents qui ont un mandat politique municipal et des enfants à charge» (M-33)<sup>1</sup>.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la difficulté pour les personnes ayant un mandat politique de trouver un système de garde pour les enfants à charge;
- le coût financier que représente la garde des enfants dans un budget familial;
- que ce coût est une barrière importante à l'exercice démocratique de fonctions politiques;
- qu'il est important que toutes les générations soient représentées au sein du Conseil municipal, y compris les personnes ayant de jeunes enfants,

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier, en tenant compte des expériences en cours dans d'autres parlements municipaux et cantonaux, la possibilité de rembourser les frais de garde d'enfants jusqu'à 12 ans, à la demande des personnes qui en ont besoin.

**M. Pierre Maudet (R).** Je me découvre motionnaire d'une motion que je n'ai jamais signée et je suis un petit peu surpris. Je l'avais fait rectifier par le Secrétaire du Conseil municipal. Bien que je sois très favorable au débat – et je me réjouis de la discussion qui va suivre sur la question – vous me permettrez, Madame la présidente, de rectifier. Je ne suis absolument pas motionnaire et je n'ai pas signé ce texte. (*Corrigé au Mémorial.*)

**M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez (S).** Cette motion a, semble-t-il, déjà fait couler un peu d'encre et alimenté quelques bonnes discussions dans notre République. En effet, elle pose quelques questions non seulement au fonctionnement de notre institution politique, mais également à nos politiques envers les familles.

Tout d'abord, en ce qui concerne le fonctionnement de notre Conseil municipal, les socialistes souhaitent relever trois éléments. La charge de travail occasionnée par un mandat de conseiller municipal de la Ville est considérable; même

<sup>1</sup> Annoncée, 1801.

si elle est défrayée, on ne peut en aucun cas parler d'un salaire. Etre conseiller ou conseillère municipal, ce n'est pas seulement assister aux séances plénières et de commissions, c'est également suivre des réunions de son parti, mais c'est surtout rencontrer les associations diverses et nombreuses, lire des dossiers et des rapports, suivre la vie de la cité et être disponible. Ensuite, ce mandat exige des compétences. Il faut en effet s'intéresser à des domaines variés allant des questions d'aménagement à celles des prestations sociales ou encore du domaine artistique. Il faut savoir rédiger, trouver ses sources d'informations, s'exprimer et analyser des budgets. Enfin, le mandat au Conseil municipal exige une grande disponibilité en ce qui concerne les horaires. Comme vous le savez, il faut avoir une vie professionnelle et familiale qui vous libère plusieurs fois par semaine à 17 h et plusieurs fois par mois toute la soirée, cela sans parler des journées d'études et rencontres pour les naturalisations, etc.

Evidemment, le mandat au Conseil municipal donne également des satisfactions. Un dédommagement financier, qui couvre vos frais divers de transport, de repas, de secrétariat, de téléphone et même, parfois, pour ceux et celles qui le peuvent, qui représente un petit plus dans la cagnotte des vacances ou des cadeaux de Noël. L'intérêt du mandat ne réside, bien sûr, pas dans ce défraiement. Etre conseiller ou conseillère municipal nous permet de participer activement à la vie de la cité et nous donne ainsi la possibilité d'accéder à de nombreuses informations et de rencontrer des tas de gens intéressants.

Une des questions que pose cette motion est donc: qui peut, aujourd'hui, être disponible autant d'heures et à ces heures particulières de fin de journée? Eh bien, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, ce n'est de loin pas possible pour la majorité des personnes actives de notre ville. Et nous parlerons, ici, avec cette motion, particulièrement des personnes qui ont des familles à charge, avec enfants. Il est en effet presque impossible pour des personnes – hommes, femmes ou couples – ayant des enfants en bas âge d'assumer un mandat politique. Pourquoi? Avant tout parce que la vie politique se déroule pendant les heures où ces personnes doivent s'occuper de leurs enfants: pas d'école, pas de crèche, pas de maman de jour à 19 h! Ce sont les heures où les enfants sont à la maison, où ils doivent faire les devoirs, prendre leur bain, manger et se coucher. Ce sont donc des heures où les parents, s'ils doivent travailler ou exercer une activité sociale ou politique, doivent engager des baby-sitters. Ces gardes d'enfants coûtant au minimum 12 francs l'heure, je vous laisse faire les comptes en fin d'année.

Je rappellerai aussi que j'ai lu un rapport extrêmement intéressant, édité par le Conseil économique et social, intitulé «Famille et organisation des temps de travail». On y voit bien toutes les relations que l'on peut faire entre les horaires, le stress, les revenus familiaux, etc. On y apprend aussi que 19% de la population sont des familles monoparentales. Je trouverais assez intéressant de voir com-

ment sont représentés, dans le Conseil municipal, ces 19% de familles monoparentales du canton de Genève. Alors, bien sûr, on pourrait proposer de faire les séances du Conseil municipal pendant la journée, ce qui les rendrait fort pratiques pour les personnes travaillant à temps partiel, n'ayant pas d'emploi, ou pour toutes les personnes qui ont choisi de rester à la maison pour s'occuper des enfants. Mais, pour l'instant, cela nous paraît compliqué, et je ne sais pas si nous sommes prêts à aller jusque-là. Nous préférons donc défendre l'idée d'une aide financière pour ceux et celles qui élèvent des enfants et reconnaître ainsi l'importance d'une politique adaptée aux familles.

Comme vous le savez, notre politique sociale familiale souffre d'un retard considérable: pas d'assurance maternité, pas de congé parental, des allocations familiales extrêmement basses, l'impossibilité de déduire des impôts les frais de garde des enfants, etc. Comme vous le savez aussi, l'égalité et la démocratisation passent également par les questions financières. Reconnaître aujourd'hui qu'on ne peut pas travailler à plein temps et s'occuper de ses enfants si on a un mandat de conseillère ou de conseiller municipal, nous semble, à nous socialistes, incontournable. Les personnes ayant des enfants et un mandat politique travaillent souvent à temps partiel pour pouvoir assumer l'éducation de leurs enfants. Il nous paraît donc normal que l'institution politique reconnaisse cette situation. Il suffit de regarder notre Conseil pour se rendre compte que les personnes ayant des enfants en bas âge ne sont pas les plus nombreuses, et pourtant elles représentent une couche importante de la population. Nous savons aussi que l'institution politique peut expérimenter des pratiques qui, ensuite, entreront dans les mœurs.

Nous défendons une motion qui va dans le sens de la démocratisation de l'accès au mandat politique et nous pensons qu'il y a un réel travail de réflexion à mener sur le fonctionnement de notre Conseil. Les socialistes s'engagent à travailler sur ces questions et vous proposeront, ces prochains mois, d'autres motions visant à améliorer notre travail. En attendant, nous vous recommandons de renvoyer cette motion à la commission du règlement. *(Quelques applaudissements.)*

**M<sup>me</sup> Monica Huber Fontaine** (Ve). Ma collègue Virginie Keller Lopez a déjà dit pas mal de choses que je pensais dire. Toutefois, je peux peut-être apporter quelques précisions concernant les pourcentages, puisque je me suis aussi penchée sur le rapport intitulé «*Famille et organisation des temps*», commandé par le Conseil économique et social, qui renferme, effectivement, des trésors d'informations.

On y trouve, par exemple, une information qui n'est pas négligeable, puisque 33% des parents interrogés dans le cadre de cette recherche ont des difficultés à faire la conciliation des temps, c'est-à-dire à mettre ensemble leur propre activité

professionnelle, les horaires scolaires et l'activité du conjoint, soit trois horaires. Si l'horaire politique vient s'y ajouter, cela fait un quatrième horaire. Vous pouvez donc imaginer que cela augmente d'autant la difficulté à gérer les temps. Le deuxième aspect est d'ordre financier. On constate dans ce rapport qu'actuellement 42% – soit presque 50% – des parents qui ont des revenus inférieurs à 6000 francs ont encore plus de difficultés à concilier ces temps. Les frais d'une garde d'enfants, pour les heures d'absence pendant une année de mandat au Conseil municipal, si on compte les séances plénières plus les séances de commissions, se montent à environ 3000 francs. Ce n'est donc pas négligeable et c'est vrai que l'indemnité que nous recevons est déjà bien entamée dans ces cas-là.

Il y a donc deux contraintes. D'une part, les horaires, qui posent un problème auquel on pourrait commencer à réfléchir. Cela ne veut pas dire qu'il faille mettre les séances du Conseil municipal en journée, car un tel changement pourrait poser des problèmes à d'autres membres de ce Conseil. Toutefois, il me semble qu'il serait intéressant d'y songer. Dans les cantons du Valais et de Neuchâtel, par exemple, c'est déjà le cas et il n'y a pas de problème pour les personnes qui siègent en journée. Cette solution réduirait peut-être même les frais de repas ou les charges, mais c'est encore à étudier et à discuter. D'autre part, il y a la contrainte de l'argent, qui est vraiment importante pour les personnes qui ont moins de 6000 francs par mois.

Par ailleurs, il me semble qu'il y a une question qui se pose: pourquoi est-il souhaitable d'avoir des parents de jeunes enfants au Conseil municipal? Finalement, est-ce qu'on s'en porterait plus mal s'il n'y en avait pas? Là, je dois dire que je suis tombée sur un autre rapport, que j'ai trouvé très intéressant, intitulé «Jalons pour une politique familiale à Genève» et édité par le Département de l'action sociale et de la santé. On y trouve toute une réflexion sur la politique familiale que nous menons actuellement à Genève. Elle montre effectivement que nous avons des problèmes, en tout cas que notre famille genevoise ne va pas très bien. D'après ce rapport, Genève est aux avant-postes de l'évolution familiale. Comparé aux autres cantons romands, notre canton se situe, par exemple, dernier sur les plans de la fécondité, de la nuptialité, de la durée du mariage et premier quand il s'agit de divortialité, de familles monoparentales et de naissances hors mariage. C'est dire que nous sommes dans une restructuration de la famille, à Genève, et qu'il serait bon, que nous, Conseil municipal, puissions accompagner cette réflexion, de façon que nous n'ayons pas à payer les pots cassés, puisqu'on sait qu'aujourd'hui la famille est un élément important de l'équilibre social.

Donc, une façon d'aider les parents, d'aider la société à résoudre ces problèmes, c'est d'offrir la possibilité à des représentants de participer à la vie démocratique. C'est ce que nous proposons via un financement à discuter; nous proposons même de le faire au coup par coup, c'est-à-dire que les personnes fassent des

demandes. La somme ne serait vraiment pas importante pour cette action-là, car, en admettant que l'on finance ou que l'on aide certains parents, qu'il y ait dix parents dans ce Conseil municipal qui demanderaient une aide que l'on accorderait totalement – c'est-à-dire 3000 francs – cela ferait au maximum une somme de 30 000 francs. Je ne pense pas que cela soit la lune, et si cela peut nous permettre de mieux anticiper des problèmes qui viendraient d'ici vingt ans, pourquoi pas? Pour toutes ces raisons, nous recommandons le renvoi de notre motion à la commission du règlement.

### *Préconsultation*

**M. Guy Dossan (R).** C'est pour le moins paradoxal qu'une telle motion arrive devant notre Conseil. Cette motion est proposée par des groupes parmi lesquels certains se sont élevés, avec véhémence, contre les privilèges accordés aux conseillers municipaux que représentaient les places de parking, soit 3000 francs par an. Et on vient d'entendre que cette motion va nous coûter 30 000 francs!

Mais alors, Mesdames et Messieurs, si vous faire payer le ou la baby-sitter de vos enfants par le contribuable pendant que vous venez faire de la politique n'est pas un privilège, qu'est-ce que c'est? Un droit, pour vous? Je vous rappelle que la politique n'est pas une obligation. C'est quelque chose que vous avez bien voulu assumer. On ne vous a pas assis de force dans le fauteuil dans lequel vous vous trouvez ce soir. Il s'agit donc d'un choix, comme d'autres ont opté pour le sport, la musique ou d'autres activités associatives tout aussi écrasantes en ce qui concerne les horaires. Tous ces gens arrivent à conjuguer vie professionnelle et activité extraprofessionnelle. Ils sont aussi une majorité à avoir des enfants et ils n'ont pas demandé l'aide du contribuable pour pouvoir accomplir leurs activités.

Nous pourrions tout à fait entrer en matière sur cette motion si nous étions bénévoles, mais nous ne le sommes pas, Mesdames et Messieurs. Je vous rappelle quand même que, l'année dernière, 1 300 000 francs de jetons de présence ont été versés aux conseillers municipaux. Nous n'avons pas fait une étude aussi fouillée que celle de M. Kanaan, mais, quand je vois certaines heures, je suis persuadé que, si je prends la majorité des conseillers municipaux ici, il y en a beaucoup qui n'ont pas autant d'heures de préparation. Certaines choses, je suis d'accord – c'est peut-être bien dommage, Monsieur Kanaan, mais c'est malheureusement la réalité. En faisant une simple division, en ne tenant compte de rien, 1 300 000 francs divisé par 80 personnes fait quand même, en moyenne, 16 250 francs par conseiller municipal, par année. C'est vrai que tout n'atterrit pas dans la poche du conseiller municipal. Mais je trouve un peu fort de café – excusez-moi – de faire payer au contribuable ce que vos partis vous réclament. Tout le monde sait que certains partis politiques exercent une sorte de racket

après de leurs représentants en leur demandant la plus grosse partie de leurs jetons de présence. C'est vrai que c'est une question qui est totalement différente pour chacun des partis de ce Conseil municipal, mais il n'est pas normal que l'on se tourne vers le contribuable.

Il est évident que le groupe radical refusera d'entrer en matière sur cette motion, et nous demanderons le vote à l'appel nominal afin que le contribuable voie ceux qui veulent lui faire dépenser plus et profiter de lui.

**M<sup>me</sup> Evelyne Strubin** (AdG/SI). En préambule, j'aimerais également vous faire passer un petit message. Comme certains le savent, j'ai eu de la difficulté à tenir ma grossesse jusqu'au bout et à mettre au monde ma petite fille Audrey, ce qui m'a éloignée de ces bancs pendant quelque temps. Mais, maintenant, comme le dit la formule, «La mère et l'enfant vont bien», et j'aimerais remercier tous ceux qui m'ont encouragée. (*Applaudissements.*)

Mis à part cela, l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) soutiendra cette motion, car elle a pour but de corriger des inégalités par rapport aux personnes qui ont un mandat politique et des enfants à charge. Il convient de remarquer que le coût des baby-sitters est très élevé et que nous ne sommes pas comme les Français, qui, au moindre mandat publique, ont un salaire élevé, des voitures de fonction et toutes sortes d'avantages. Nous n'avons que des indemnités et elles sont, pour une part, reversées aux partis. De ce fait, cela engendre des inégalités par rapport à ce problème des enfants. Ceux qui ont des enfants sont donc défavorisés par rapport à ceux qui n'en ont pas, puisqu'ils doivent les faire garder; les personnes plus mûres, qui ont des enfants plus âgés, sont avantagées parce qu'elles n'ont pas besoin de les faire garder; les femmes sont défavorisées, parce que, si le coût de la garde des enfants devient trop élevé, elles vont hésiter à postuler – les pères célibataires également, bien sûr – et, pour finir, les personnes à l'aise financièrement sont moins touchées par ces faits que celles qui sont plus démunies; cela se comprend de soi-même.

Donc, qui est le plus à même de se présenter pour un mandat politique par rapport au problème des enfants? Ce sont les messieurs d'âge mûr, aisés et sans enfants. Cela ne nous semble pas offrir la plus grande garantie d'avoir un parlement moderne, démocratique, avec les pieds bien ancrés dans la réalité et le regard tourné vers l'avenir. A l'heure où l'on parle beaucoup de parité et d'égalité, mon groupe estime important de voter cette motion, afin de rétablir cette situation et de donner démocratiquement, Monsieur Dossan, à chacun et à chacune la possibilité de siéger dans ce Conseil municipal. Les partis ayant d'ailleurs assez de mal à trouver des personnes pour postuler sur les listes, il serait bon de ne décourager personne.

**M. Jean-Pierre Oberholzer (L).** Madame la présidente, si j'osais, je vous demanderais de bien vouloir descendre de votre perchoir et de venir me pincer le bras, parce que je crois rêver. Je pense même qu'il ne faut pas manquer d'un certain souffle et qu'il faut faire preuve d'un culot incroyable pour oser venir demander au Conseil municipal, et au contribuable, d'être défrayé pour payer des baby-sitters.

Sans entrer dans les chiffres comme l'a fait notre collègue Guy Dossan, je vous ferai remarquer que vous touchez des jetons de présence et que ceux-ci doivent servir à vous défrayer. Je pense que c'est aux partis d'agir. Les partis souhaitent, à juste titre, que toutes les couches de la population, des jeunes mamans, des hommes d'âge mûr, des retraités, des gens actifs, des gens qui le sont moins, puissent siéger dans le Conseil municipal, mais charge à eux qui se prélèvent des revenus sur nos jetons de présence de former leurs conseillers municipaux, de faire une campagne pour qu'ils soient élus et, en plus, le cas échéant, s'ils le jugent nécessaire, de payer des baby-sitters pour leurs jeunes mamans.

Vous l'aurez compris, le groupe libéral refusera également d'entrer en matière sur cette motion, qui n'a pour but que de s'octroyer des petits privilèges parmi.

**M. Guy Jousson (AdG/TP).** En signant cette motion, mon intention n'était de loin pas d'avoir un privilège, quel qu'il soit. C'est vrai qu'en la signant, mon intention se voulait solidaire de ces hommes et de ces femmes – qui sont souvent majoritaires – seuls avec un enfant et qui sont, parmi nos concitoyens et concitoyennes, des personnes qui auraient leur place dans notre communauté et dans le Conseil municipal.

Je veux dire par là que beaucoup d'hommes et de femmes de notre ville pourraient avoir aussi un avis éclairé sur beaucoup de sujets, mais que ces personnes ne peuvent pas être parmi nous, parce que, justement, elles n'ont pas les moyens de faire garder leur enfant. Une petite indemnité leur permettrait simplement d'avoir quelqu'un pour garder leur enfant pendant qu'elles siègent en commission ou au Conseil municipal; mais ce n'est de loin pas un privilège qui était visé.

**M. Michel Ducret (R).** M. Jousson a raison en faisant déjà la distinction entre ceux qui sont à deux pour élever des enfants et ceux qui sont seuls. Tout à l'heure, il a été rappelé que nous touchons des indemnités, petites d'ailleurs, mais nous les touchons. Elles doivent servir à quelque chose. Ce sont des indemnités, ce n'est pas un salaire pour être là! C'est effectivement le jeton de présence qui est censé compenser le manque à gagner ou les coûts entraînés par votre activité politique.

En fait, par rapport à ce qu'a dit M<sup>me</sup> Strubin tout à l'heure, je dirais que les plus aisés pour se présenter au Conseil municipal sont d'ailleurs des fonctionnaires ou apparentés; il y a d'ailleurs la preuve par le nombre, vous n'avez qu'à faire vos comptes et vous verrez le résultat! Il y a beaucoup d'autres gens qui sont empêchés de se présenter au Conseil municipal; pensez, par exemple, au petit commerçant qui est seul dans sa boutique. Croyez-vous qu'un cordonnier puisse fermer son magasin, avec les indemnités que nous avons, et venir siéger ici? Ce n'est pas possible!

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe radical ne peut pas accepter une indemnisation à deux vitesses, basée sur la situation familiale, pas plus qu'il ne peut accepter une autre division des revenus produits par l'activité politique. Nous nous étonnons que cette proposition soit le fait de groupes qui dénoncent par ailleurs l'évolution de notre société dans ce sens «des deux vitesses» – souci que nous partageons, il faut le dire. Et les indépendants, les petits commerçants, les salariés du secteur non public? Pensez-vous que les 3000 francs semestriels sont suffisants pour compenser leur absence du bureau, leur absence de leur boutique? Absolument pas! Alors, si on admet des distinctions, il faut également penser à tous ces gens-là.

Une solution ne peut être alors la même pour ceux qui ont un salaire garanti, sans perte lorsqu'ils sont en activité politique – comme certains fonctionnaires, employés de certaines régies, etc., qui ont des heures pour les activités politiques – et les autres salariés, qui, eux, doivent compenser. Combien de salariés, combien d'indépendants, membres de ce Conseil, doivent travailler le samedi, le dimanche, voire le soir en semaine, pour compenser les heures qu'ils passent en politique? Est-ce que vous le savez? Est-ce que vous vous êtes posé cette question, vous qui avez des salaires garantis? Certainement pas! Alors, qu'ils soient au Conseil municipal ou qu'ils soient au cinéma, il faut qu'ils fassent garder leurs enfants. Lorsque vous venez au Conseil municipal, une indemnité vous est versée. Venir au Conseil municipal, c'est une activité qui est d'abord à prendre sur les loisirs, et pas sur le travail, si possible. Ce sont d'abord ceux qui prennent le temps sur leur travail que vous devriez prendre en considération dans votre problème, dans votre souci. S'il devait y avoir une indemnisation différenciée, Mesdames et Messieurs, à ce moment-là, cela devrait être pour tout le monde, par rapport aux coûts réels qu'entraîne l'absence du bureau, l'absence de la boutique ou l'absence du travail en raison d'une activité politique.

Ce doit être la même chose pour tout le monde, et pas seulement pour ceux qui ont une situation familiale avec des enfants à charge! En effet, des enfants à charge, cela peut aller loin, cela va jusqu'à 25 ans. C'est une large interprétation qui peut être faite de ladite proposition. Nous ne pouvons pas accepter ce mode de faire. Il y a une indemnité; si elle est insuffisante, vous pouvez l'augmenter, c'est

la liberté du Conseil municipal et c'est une égalité de traitement pour tous. C'est un choix possible. Mais faire un Conseil municipal et des conseillers municipaux à deux vitesses, nous ne pouvons, en aucun cas, l'accepter.

**La présidente.** Nous continuerons ce débat à 20 h 30.

## 11. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

## 12. Interpellations.

Néant.

## 13. Questions.

Néant.

Séance levée à 19 h.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif .....	3386
2. Communications du bureau du Conseil municipal .....	3386
3. Prestation de serment de M. Paul Oberson, remplaçant M <sup>me</sup> Marianne Husser, conseillère municipale démissionnaire.....	3389
4. Interpellation de M. Guy Savary: «Débarras sauvages en ville de Genève» (I-5).....	3389
5. Motion de MM. Pierre Maudet, Robert Pattaroni et Gérard Deshusses: «Arborisation temporaire du pont du Mont-Blanc» (M-28) .....	3392
6. Clause d'urgence sur la motion de MM. Guy Dossan, Mark Muller et Jean-Pierre Oberholzer: «Non à la politique du fait accompli!» (M-66) .....	3397
7. Motion de M <sup>me</sup> Virginie Keller Lopez et M. Sami Kanaan: «Rendons la place Pré-l'Evêque à la population» (M-32) .....	3398
8. Clause d'urgence sur la résolution de M <sup>me</sup> Liliane Johner, MM. Pierre Losio et Souhail Mouhanna: «Conditions d'enseignement à l'Ecole d'ingénieurs de Genève» (R-12) .....	3408
9. Clause d'urgence sur la motion de M <sup>me</sup> Liliane Johner, MM. Daniel Künzi et Alain Marquet: «Genève, République de paix (GRP)» (M-67) .....	3413
10. Motion de M <sup>mes</sup> Diana de la Rosa, Monica Huber Fontaine, Virginie Keller Lopez, Michèle Künzler, Marie Vanek, MM. Olivier Coste, Roger Deneys, Guy Jousson, Alain Marquet, Jacques Mino, Jean-Pascal Perler, Jean-Charles Rielle et Daniel Sormanni: «Pour une aide financière aux parents qui ont un mandat politique municipal et des enfants à charge» (M-33).....	3416
11. Propositions des conseillers municipaux .....	3424

12. Interpellations .....	3424
13. Questions .....	3424

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*